



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 98488

Texte de la question

Mme Catherine Beaubatie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés et les contraintes financières liées aux stages des étudiants en orthophonie. Ces stages occupent une place primordiale dans le parcours des étudiants. Les multiples modes d'exercice et l'étendue du champ de compétence en orthophonie les obligent à effectuer les stages dans différentes structures. Plus un étudiant aura diversifié son parcours dans des univers variés (libéral, structure hospitalière), plus sa formation sera complète et facilitera par la suite son insertion professionnelle. Si certains étudiants ont l'opportunité de trouver un stage à proximité de leur domicile, d'autres doivent en revanche multiplier leurs déplacements, ce qui induit des dépenses non négligeables de carburant, péages, transports en commun, mais aussi d'hébergement, inégalement compensées. En effet, il n'existe aucune disposition encadrant les indemnités de stage et nombre d'étudiants doivent exercer une activité rémunérée en parallèle de leurs études pour pouvoir faire face à toutes ces dépenses. Aussi, dans un but d'équité entre tous les étudiants en orthophonie, elle lui demande si le Gouvernement compte mettre en place une prise en charge individuelle harmonisée au niveau national des frais de déplacement ou de logement liés aux stages des étudiants en orthophonie.

Texte de la réponse

Les frais occasionnés par les stages composent une partie conséquente de la formation d'orthophonie, notamment lors des deux dernières années du cursus, par exemple les frais de déplacement voire d'hébergement, à la charge des étudiants. La possibilité d'un remboursement des frais occasionnés par les stages pour les étudiants en orthophonie doit être mesurée à l'aune des capacités de financement des différents acteurs concernés – universités, ministère en charge de la santé, agences régionales de santé, structures ou professionnels accueillant les stagiaires – et de la diversité des stages possibles (accueil par une structure publique ou privée). Une concertation sur le sujet doit être menée avec la direction générale de l'offre de soins du ministère en charge de la santé. Alors que la difficulté pour les étudiants en orthophonie à trouver des stages dans les hôpitaux et autres structures de santé est souvent soulignée, instaurer le remboursement des frais de déplacement pour les étudiants en orthophonie pourrait aussi avoir pour effet corollaire de raréfier encore les terrains de stage.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Beaubatie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98488

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er novembre 2016

Question publiée au JO le : [9 août 2016](#), page 7192

Réponse publiée au JO le : [8 novembre 2016](#), page 9262